

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

GESTION DE LA FAUNE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 13 21 07 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

GESTION DE LA FAUNE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de caractériser l'état des populations animales et de leur biotope ;
- ◆ de proposer des méthodes d'inventaire, de gestion et d'amélioration de différents milieux cynégétiques et piscicoles ;
- ◆ d'explicitier les techniques les plus courantes de reproduction et d'élevage d'espèces piscicoles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En faune sauvage

- ◆ identifier des espèces de la faune sauvage, les classer de façon justifiée, préciser leur statut : espèces de gibier, espèces de poissons, espèces protégées par la loi et espèces nuisibles ;
- ◆ décrire leurs exigences biologiques et écologiques ;
- ◆ élaborer, dans le respect des consignes données, un rapport de synthèse des activités extérieures réalisées.

En écologie générale forestière

En présence d'un écosystème forestier donné, en disposant de sa description complète,

- ◆ caractériser ses principaux éléments et leurs relations ;
- ◆ en identifier les principaux facteurs écologiques biotiques et abiotiques ;
- ◆ interpréter ses propriétés mentionnées sur la carte pédologique ;

- ◆ identifier, classer des humus et des profils pédologiques ;
- ◆ réaliser et interpréter un relevé phytosociologique ;
- ◆ élaborer, dans le respect des consignes données, un rapport de synthèse des activités extérieures réalisées.

En présence d'un milieu associé à un écosystème forestier donné, en disposant de sa description complète,

- ◆ caractériser ses principaux éléments et leurs relations ;
- ◆ en identifier les principaux facteurs écologiques biotiques et abiotiques;
- ◆ décrire les éléments d'intérêt écologique et en déduire les principales fonctions associées ;
- ◆ calculer un indice de biodiversité potentielle ;
- ◆ élaborer, dans le respect des consignes données, un rapport de synthèse des activités extérieures réalisées.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « *Ecologie générale forestière* » code n° 132104U21D1 et « *Faune Sauvage* » code n° 132101U21D1, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de gestion cynégétique	CT	S	36
Laboratoire de gestion piscicole et pisciculture	CT	S	28
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Laboratoire de gestion cynégétique

à l'aide de la documentation appropriée, visites et/ou séminaires,

- ◆ de citer et d'expliquer les critères de caractérisation d'une population animale (densité, structure...);
- ◆ de citer, d'expliquer et de comparer les méthodes de recensement des populations d'espèces de gibier ;
- ◆ d'identifier les actes de gestion influençant la dynamique des populations de gibier et leurs conséquences ;
- ◆ de présenter les principaux facteurs nécessaires à l'évaluation de la capacité d'accueil d'un territoire cynégétique ;

- ◆ d'identifier les dégâts du gibier et de proposer des méthodes de luttés préventives (plans de tir, meilleure capacité d'accueil des territoires) et/ou directes (protections globales et individuelles) ;
- ◆ de démontrer :
 - l'intérêt de la recherche d'un équilibre entre les populations de gibier et leur habitat,
 - l'importance de la mise en application d'une politique cynégétique et des plans de tir ;
- ◆ de décrire les principales techniques de chasse et de destruction ;
- ◆ d'identifier les principes d'élevage et de lâcher du petit gibier ;
- ◆ d'élaborer et de compléter un rapport simple, dans le respect des consignes données.

4.2. Laboratoire de gestion piscicole et pisciculture

à l'aide de la documentation appropriée, visites et/ou séminaires,

- ◆ de décrire des dysfonctionnements (surpopulation, pollution, eutrophisation...) des écosystèmes d'eaux douces et d'en expliquer les origines potentielles ;
- ◆ de réaliser des prélèvements d'échantillons et d'effectuer des analyses simples permettant la mise en évidence d'une éventuelle perturbation de l'écosystème ;
- ◆ d'identifier les éventuelles interventions, préventives et/ou curatives, à effectuer en fonction de la destination des sites rencontrés ;
- ◆ d'expliciter des concepts particuliers adaptés à l'inventaire et à la gestion de la faune piscicole en eau libre : pêche électrique, boîte Vibert, alevinage, fraie, repeuplement... ;
- ◆ d'identifier et de décrire les techniques piscicoles les plus courantes de reproduction et d'élevage pour les salmonidés et les cyprinidés ;
- ◆ d'expliquer les conditions d'installation d'une pisciculture ;
- ◆ d'élaborer et de compléter un rapport simple, dans le respect des consignes données.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation problème relative à la chasse, proposée par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, à l'aide de la documentation appropriée,

- ◆ de caractériser les populations cynégétiques relevées ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthode de gestion adaptée aux dysfonctionnements constatés ;
- ◆ de justifier des moyens de luttés préventives et/ou directes contre les dégâts du gibier ;

sur base d'exemples concrets,

- ◆ de citer les étapes et les difficultés de la reproduction et de l'élevage des poissons ;

face à une situation problème relative à la gestion piscicole proposée par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, à l'aide de la documentation appropriée,

- ◆ de caractériser succinctement le(s) dysfonctionnement (s) relevé(s) ;
- ◆ d'expliquer la technique de l'inventaire des populations de ce site ;

- ◆ de déterminer une procédure à mettre en œuvre lors d'un éventuel repeuplement du site.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision du vocabulaire et de la terminologie employés,
- ◆ l'exhaustivité des éléments relevés,
- ◆ le degré de pertinence des justifications apportées.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.